



SICASIL

République Française – Département des Alpes-Maritimes

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- SICASIL -**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
20 SEPTEMBRE 2024 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-sept heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au SICASIL 28 Boulevard du Midi Louise Moreau à Cannes-La Bocca, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

M.SAUVAGE – Bonjour à toutes et à tous, merci de votre présence aujourd'hui, je vais commencer par vérifier le quorum en procédant à l'appel nominatif des délégués.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance :

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 14

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Magali CHELPI-DEN HAMER, Françoise
BRUNETEAUX, Marie TARDIEU;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET, Guy LOPINTO,

Pour la CAPG

MM. Robert NOVELLI, Marc COMBE.

Pour la CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR ;
M. Fabrice MORENON.

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

Pour la compétence incendie :

– En exercice : 25
– Présents ou représentés : 18

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Antoine BABU, Jérôme
COMBET.

Pour la Commune du Cannet :

–

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

M. Eric CHAUMIER ;
Mmes Muriel BERGUA, Marie TARDIEU.

Pour la Commune de Mougins :

M. Guy LOPINTO.

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

–

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette :

MM. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-sur-mer :

–

Pour la Commune de Vallauris :

Mme Blandine BAIN ;
MM. Laurent THIRY, Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
Mme Marie POURREYRON par Mme Magali CHELPI-DEN
HAMER ;
M. Jean-Luc RICHARD par M. Guy LOPINTO.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SAUVAGE – Et bien le quorum est atteint, je déclare la séance ouverte et parmi vous, je vous propose de désigner Mme Magali CHELPI-DEN HAMER.

Madame Magali CHELPI-DEN HAMER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SAUVAGE – Nous avons 8 rapports pour délibération aujourd'hui mais avant de commencer nos travaux je tenais à vous présenter Monsieur Aurélien BEHAGUE assis à côté de moi qui est le nouveau Directeur du SICASIL en fonction depuis le 15 juillet dernier. Lors de notre dernière séance je vous avais annoncé son arrivée, je le laisse se présenter.

M. BEHAGUE – Merci Monsieur le Président, j'ai pris effectivement mes fonctions le 15 juillet dernier. J'ai 15 ans d'expérience dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. D'abord en bureaux d'études puis en collectivité où j'ai notamment piloté des grands projets et des contrats de délégations de service public au Syndicat des Eaux de Versailles, ensuite j'ai intégré l'agglomération de Douai en tant que Directeur du Cycle de l'Eau pour gérer à la fois l'eau, l'assainissement et la GEMAPI ce que je fais un peu ici. Je suis très content d'intégrer le SICASIL. Merci.

M. SAUVAGE – Bienvenue Aurélien, nous travaillons ensemble depuis un peu plus de deux mois maintenant. Aurélien a mis beaucoup de cœur et d'énergie à prendre un petit peu tout nos dossiers en main, donc bienvenue encore.

La séance débutera par l'approbation du RPQS, notre rapport Prix et Qualité du Service Public, de l'eau potable pour l'exercice 2023 ainsi que les rapports annuels des délégataires ; comme vous le savez : SUEZ au titre de notre contrat historique de délégation de service public pour toutes les communes sauf Mandelieu et VEOLIA au titre de la DSP de Mandelieu. Et nous aurons ensuite trois délibérations financières et je vous demanderai ensuite d'approuver l'actualisation de la liste nominative des indemnités de fonction brute suite à l'élection de la première Vice-Présidente que nous avons élue ensemble et je vous présenterai le nouveau projet du SICASIL en Libye. Et enfin je solliciterai votre accord pour m'autoriser à inscrire le SICASIL à la centrale d'achats CENTRALIS.

Au préalable, nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu de notre dernier comité syndical et à la liste des marchés publics et avenants pour la période du 01/06/2024 au 31/08/2024. Donc comme vous vous en souvenez notre dernière séance comportait 6 rapports : nous avons une convention constitutive d'un groupement de commande cadre entre le SICASIL et la CAPL ; une convention cadre instituant une servitude conventionnelle pour les travaux du SICASIL ; une décision modificative du budget principal eau potable 2024 ; une décision modificative du budget incendie 2024 ; ainsi qu'une actualisation d'autorisation de programme et crédits de paiement.

Nous avons, également, lors de cette séance, approuvé à l'unanimité le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du Canal de la Siagne qui détaille notamment les périmètres de protection le long du Canal de la Siagne ainsi que les prescriptions correspondantes.

Et vous m'aviez enfin autorisé à solliciter des subventions pour les opérations entrant dans le cadre du 11ème programme d'action de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ce que nous nous sommes attelés à faire depuis.

Vous avez tous pris connaissance de ce compte-rendu dont le procès-verbal vous a été adressé est-ce que vous avez des observations ou des commentaires ? Non ? Dans ce cas je vous propose de passer au vote pour l'approuver.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Non et bien le compte-rendu de notre séance du 24 juin 2024 est adopté.

M. SAUVAGE – De même vous avez tous pris connaissance (en annexe du document préparatoire) de la liste des marchés publics et avenants effectués par le SICASIL du 1er Juin au 31 Août 2024. Avez-vous des observations, des commentaires ?

A ce moment-là je vous propose de passer au vote est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Et bien la liste des avenants et des marchés publics pour la période du 1er Juin au 31 août 2024 est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES EXERCICE 2023

M. SAUVAGE – Nous poursuivons donc avec nos 8 rapports du jour et le rapport n°1 qui concerne le rapport prix et qualité du service public de l'eau potable et les rapports annuels des délégataires. Comme vous le savez c'est un rapport dont nous parlons ici tous les ans. Ces rapports annuels ont fait l'objet d'une présentation à la commission consultative du service public de l'eau potable lors de la réunion du 11 Juillet 2024 et ont reçu un avis favorable. Pour vous éviter d'avoir à lire entièrement les quelques dizaines de pages de ce rapport, je vous propose un petit diaporama synthétique et je propose de laisser la parole à Marie TATIBOUET pour vous présenter cette synthèse.

PRESENTATION PAR MARIE TATIBOUET SUIVI D'UN ECHANGE AVEC LES ELUS

M. SAUVAGE – Les messages qu'il faut retenir : nous avons un système qui est toujours résilient, je pense qu'il est important de vous rappeler également que non seulement nous avons un système résilient mais que nous sommes solidaires de nos voisins donc partout où nous le pouvons (on a des possibilités, on a des ventes en gros qui se font en particulier sur la CAPG où l'été l'usine de Chateaufort ne sert principalement qu'à alimenter les ventes en gros de la CAPG et nous pouvons faire ça parce que nous avons le reste du système et parce que nous avons la résilience, donc c'est important à comprendre si des gens vous posent la question et vous disent que le lac de Saint Cassien ne sert que à certaines communes de la Basse Vallée de la Siagne : ce n'est pas vrai, puisque c'est parce que cette réserve est là que nous pouvons être solidaire avec le reste des communes alentours. Je pense que c'est un point à toujours garder en tête et ensuite vous le voyez aussi même si on n'a pas forcément insisté plus que ça mais nous continuons (je vous le dis souvent au moment du budget) notre politique de renouvellement. Globalement, nous avons atteint pour la première fois les 1% , j'ai félicité les services du SICASIL parce que c'était un objectif psychologique que je leur avais demandé, pas simple à atteindre dans des communes

où, vous le savez l'été ce n'est pas évident d'ouvrir des routes dans nos communes, on a beaucoup de monde, on a beaucoup de tourisme, c'est pas évident d'atteindre 1%, la moyenne nationale, qui pour le coup est en hausse mais est encore à 0.78. Donc nous atteignons 1% c'est significatif ceci étant ça veut dire quand même que pour renouveler la totalité du réseau, quand on fait 1% par an... vous avez compris ? Il faut 100 ans ! Donc on continuera et puis ce n'était pas un objectif à atteindre et puis on arrête. On continuera cette politique parce que je pense que c'est important de garder un réseau et de transmettre à nos enfants un réseau dans le meilleur état possible, mais il faut garder en tête aussi que même si on parle de 1% c'est des gros chiffres et ça fait sur 1200 km ça fait tout de suite des gros travaux. Avez-vous des questions, n'hésitez pas c'est le moment ? Le rapport complet vous a été envoyé, il sera également dès que vous l'aurez approuvé, mis en ligne sur le site du SICASIL comme tous les ans ainsi que cette petite infographie, synthèse que nous faisons pour la première fois et si vous avez des commentaires dessus n'hésitez pas aussi à nous en faire part pour nous améliorer.

Pas plus de commentaires ? Des questions ?

Je vous propose de passer au vote : Qui vote contre, qui s'abstient ?...

Le Rapport Prix et Qualité du Service Public de l'eau potable et les rapports annuels des délégataires des services publics SUEZ et VEOLIA pour l'année 2023 sont approuvés à l'unanimité je vous en remercie.

ACHATS DE PARTS SOCIALES NOUVELLES DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE DE CANNES (CAISSE D'ÉPARGNE CÔTE D'AZUR) – BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE

M. SAUVAGE – Comme vous le savez depuis 2015, le SICASIL est détenteur de parts sociales de la Société Locale d'Épargne (S.L.E) de Cannes. L'année dernière le SICASIL a cédé 75 000 de ces parts sociales. Ainsi, nous détenons à l'heure actuelle 92 145 pour une valeur de 1 842 900 €. Le montant net des intérêts s'élevait au 25 juin 2024 à 50 679.75 €. La S.L.E nous offre la possibilité de réinvestir ces intérêts en nouvelles parts sociales c'est-à-dire 2 533 parts au prix unitaire de 20 € pour un montant de 50 660 €. Je vous propose de m'autoriser : à procéder à l'acquisition de 2 533 parts sociales pour un montant de 50 660 € ; à inscrire les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction au budget eau potable 2024. Est-ce qu'il y a des commentaires concernant ce réinvestissement des intérêts des parts sociales ?

Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Bien le rapport n°2 est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2024 EAU POTABLE

M. SAUVAGE – Le rapport n°3 concerne une décision modificative, la deuxième du budget principal 2024. Les prévisions que nous avons adoptées lors des précédentes séances doivent être ajustées, en partie pour ce que nous venons de voir avant, mais également afin de tenir compte des recettes et dépenses imprévues suivantes :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- - 46 000 € en dépenses pour la fête du Canal que nous n'avons pas fait cette année ;
- - 46 000 € de recettes concernant le réinvestissement des parts sociales ce qui induit une diminution des recettes à percevoir sur les produits financiers :

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- - 30 660 € au chapitre 020 afin de financer l'acquisition des nouvelles parts sociales ;
- - 20 000 € au chapitre 20 pour les mêmes raisons : financer l'acquisition des nouvelles parts sociales ;
- + 50 660 € au chapitre 26 afin d'inscrire la dépense concernant ces parts sociales en section d'investissement ;
- + 300 000 € au chapitre 23 afin d'augmenter les crédits de paiement prévus sur l'opération gérée en AP/CP « Travaux Croisette » (c'est une évolution des coûts des travaux prévus par rapport aux prévisions) ;
- - 300 000 € au chapitre 23 pour couvrir le besoin de crédits affectés aux travaux de la Croisette, il s'agit d'une reventilation de crédits aux travaux réseaux 2024 ;
- + 100 000 € au chapitre 23 pour créer une AP/CP « Travaux réseaux 2025 » pour la réalisation des travaux réseaux à venir ;
- - 100 000 € au chapitre 23 concernant la dépense liée à cette AP/CP financée par une reventilation des crédits de paiement 2024 ;

Est-ce que vous avez des questions ?

M. NOVELLI – Juste une petite question, je ne suis pas spécialiste en compta publique, On ne voit pas apparaître le produit financier de ces parts de ces intérêts dans toutes ces écritures,

M.BERMOND – Si les 46 000 € qui étaient prévus initialement.

M. NOVELLI – D'accord vous les avez annulés, vous avez bien fait, mais les 50 000 € et quelques c'est tout de même un produit financier ? Pourquoi ne les voit-on pas apparaître en produit financier ?

M.BERMOND – Parce qu'en faites, vous les réinvestissez

M. NOVELLI – D'accord, mais pourquoi ne l'avez-vous pas d'abord mis en produit financier et après fait un virement à la section d'investissement pour réinvestir ?

M. BERMOND – Parce que matériellement je ne les reçois pas, je n'ai pas d'encaissement de ces dividendes, ils sont réinvestis directement

M. NOVELLI – D'accord ça vous fait diminuer des crédits ?

M. BERMOND – Oui mais on a du capital social en plus. C'est vrai que ce sont des écritures surprenantes. Dans un schéma normal il aurait fallu que la Caisse d'Epargne verse les fonds, que l'on remonte en section d'investissement pour financer les 50 000 €. C'est grosso-modo ce que nous faisons puisque nous réduisons de 46 000 € ce qui avait été prévu au niveau de ces dépenses-là.

Mme CHELPI –DEN HAMER – Il y a des frais bancaires liés à ces mouvements ?

M. BERMOND – Pas de frais bancaires. Après c'est intéressant voilà 50 000 € qui nous arrivent et sur lesquels on peut travailler.

M. SAUVAGE – Est-ce qu'il y d'autres questions ou remarques ?

Non ? Je vous propose de passer au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Et bien le rapport n°3 est approuvé à l'unanimité.

ACTUALISATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

M. SAUVAGE – Comme je vous l'expliquais précédemment, les prévisions que nous avons adoptées, lors du vote du budget du 12 avril 2024, doivent être réajustées afin de tenir compte des nouvelles informations liées notamment aux marchés et aux travaux en cours, et des imprévus. L'autorisation de programme OP 131 « travaux croisette » doit être modifiée comme suit : APCP montant initial 3 100 000 € doit être augmentée de 300 000 € pour atteindre 3 400 000 €. Ainsi les crédits de paiements 2024 sont augmentés de 300 000 €. Afin de permettre une meilleure transparence, il y a également lieu de créer une AP/CP pour les travaux des réseaux AEP 2025 avec les caractéristiques suivantes : montant initial 7 200 000 € avec un premier crédit de paiement de 100 000 € pour l'année 2024. Est-ce qu'il y a des questions ? N'hésitez pas ? Pas de question procédons au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Non
Le rapport n°4 est approuvé à l'unanimité.

ACTUALISATION DE LA LISTE NOMINATIVE DES INDEMNITES DE FONCTION BRUTES A LA SUITE DE L'ELECTION D'UNE NOUVELLE VICE-PRESIDENTE

M. SAUVAGE – Comme vous vous souvenez nous avons élu Mme BAIN, notre première vice-présidente et il convient d'actualiser la liste nominative de versement des indemnités de fonction brutes. Ainsi je vous remercie de prendre acte de cette actualisation à compte du 26 mars 2024 qui était la date de notre vote et donc l'indemnité de fonction mensuelle pour Madame Blandine BAIN 1ère Vice-Présidente d'un montant de 485.83 €. Est-ce qu'il y a des questions ? Bien je vous propose de passer au vote.

Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE : UNITE DE TRAITEMENT DE L'EAU EN LIBYE

M. SAUVAGE – Lors de la séance du 14 décembre 2023, nous avons approuvé le versement d'une aide de 20 000 € à l'ONG ACTED pour l'installation d'une unité de traitement de l'eau pour la ville de DERNIA en LIBYE qui avait été durement touchée par une forte tempête. Vous vous en souvenez certainement la destruction de deux barrages avaient engendré une terrible inondation. Malheureusement, l'ONG n'a pas réussi à obtenir les autorisations nécessaires pour faire entrer cette unité de traitement de l'eau sur le territoire LIBYEN en toute sécurité. ACTED nous a donc proposé une alternative : effectuer la réparation de deux infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le nord-est de la Libye. Notre objectif d'aider les victimes de la tempête du 11 septembre 2023 restera donc inchangé et je vous propose de m'autoriser à rédiger une nouvelle convention pour réorienter cette aide d'un montant de 20 000 € vers la réparation de deux infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le nord-est de la Libye. Avez-vous des questions ?

M. MORENON – J'ai juste une question : quel est l'historique de cette coopération décentralisée ? Pourquoi ce pays ? Il y a une raison particulière ? Et pourquoi cette association choisie ...

M. SAUVAGE – Nous avons des partenariats avec des associations, des ONG c'est vrai que tous les ans nous regardons et nous délibérons de la manière dont nous souhaitons aider et quel programme nous souhaitons financer. C'est le programme que nous avons choisi l'année dernière en décembre. C'était tombé à un moment où il y avait eu une rupture de barrage et des dégâts importants.

Mme CHELPI-DEN HAMER – Le cadre juridique c'est la Loi OUDIN-SANTINI qui autorise les organismes d'eau, jusqu'à 1% de leurs recettes à donner. Alors nous ne sommes pas du tout à 1%, nous sommes à moins que ça, mais après la question se pose effectivement vous avez raison : comment choisit-on les pays ? Est-ce que nous faisons du one shot ? Ponctuel ou est-ce que nous faisons plutôt des choses en pluriannuel ? Est-ce que nous passons par des ONG ou en direct avec des agences de l'eau locales c'est réellement des questions à se poser.

M. MORENON – C'était ma question : est-ce qu'il y a une stratégie avec des zones choisies ou au contraire des actions spécifiques, ou comme vous dites du one shot ?

M. SAUVAGE – Nous faisons plutôt du One shot, nous pourrions en parler après notre réunion mais je serai intéressé par vos suggestions et si effectivement nous pouvions organiser quelque chose de pluriannuel... Après il y a également des opérations qui arrivent de manière ponctuelle lorsqu'il y a des catastrophes qui se produisent et je pense que c'est toujours bien d'avoir un peu de capacité dans ces cas-là. Est-ce qu'il y a d'autres questions, commentaires ? Non, et bien je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre, qui s'abstient ?

Et bien notre rapport est adopté à l'unanimité.

ECONOMIES D'ECHELLE ET OPTIMISATION DES ACHATS - INSCRIPTION DU SICASIL A LA CENTRALE D'ACHATS CENTRALIS

M. SAUVAGE – Je vous propose l'inscription du SICASIL à la centrale d'achats CENTRALIS qui est une centrale d'achats publics dédiée à la rénovation et à l'entretien du patrimoine immobilier qui travaille avec des centaines d'entreprises titulaires et réservée aux acheteurs publics. Elle est spécialisée dans les marchés à bons de commande, prestations intellectuelles et travaux de tous corps d'état regroupant une vingtaine de catégories de métiers : par ex : maître d'œuvre, urbaniste-paysagiste, bureau d'étude... Et donc elle permettra de bénéficier de l'expertise de son processus d'achat et d'un catalogue de prestations détaillées tout en réalisant des économies puisque nous serions dispensés des coûts de publication. Cette centrale d'achats se rémunère directement auprès des prestataires au travers d'une part variable qui correspond à 5% du montant des prestations hors taxe. Et je vous propose donc d'approuver l'inscription du SICASIL à cette centrale d'achat et de m'autoriser à signer toutes les conventions à venir avec CENTRALIS. Est-ce que vous avez des questions ? Non et bien je vous propose de passer au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ?

Unanimité, je vous remercie.

Notre ordre du jour est épuisé.

Notre prochaine réunion se tiendra en décembre, peut-être avec des chocolats pour la dernière réunion de l'année.

La séance est levée à 18 h 00.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Michel SAUVAGE